

**Les frontières de la mobilité**

**Catherine Withol de Wenden**

—

**Draft Article of the Migration Without Borders Series**

**25 May 2004**  
**UNESCO**

## Les frontières de la mobilité

Catherine WIHTOL de WENDEN, CNRS (CERI)

### Introduction :

Un monde sans frontières. Peut-on inscrire cette question au chapitre des grands enjeux ou la remiser à celui des utopies du vingt-et-unième siècle ? Le monde bouge, les frontières ne sont plus les mêmes qu'avant, mais les gouvernements et les opinions publiques, habités par la peur de l'invasion des plus riches par les pauvres, par la subversion qu'elle comporte et tout empreints de légitimisme et de frilosité, semblent rester imperméables à cette réalité. Alors que la liberté d'entreprendre et de commercer s'est imposée presque partout dans le monde, à l'aube de ce siècle, la liberté de circuler, de s'installer et de travailler continue à être fortement contestée dans ses principes et restreinte, sinon prohibée pour le plus grand nombre.

La fin du vingtième siècle avait été marquée par une série de bouleversements affectant les migrations internationales, au point de faire de celles-ci une question majeure de notre époque. Alors qu'il y a vingt-cinq ans, beaucoup pensaient que l'ère des grandes migrations de masse était révolue, que les immigrés rentreraient chez eux, que la main d'œuvre nationale, frappée par le chômage, viendrait se substituer à ceux-ci et que l'heure était à la restriction des flux, aucune de ces prévisions, sauf la dernière, ne s'est vérifiée. La pression migratoire s'est maintenue malgré les politiques dissuasives menées ici et là dans le monde, l'asile a explosé, des régions du monde, hier enfermées derrière des murs, ont commencé à s'ouvrir depuis l'effondrement du bloc communiste, des réseaux transnationaux se sont constitués par delà les frontières des Etats, favorisant les échanges mais aussi l'immigration clandestine. Sous l'effet de la mondialisation, les pauvres ont connaissance de la richesse du nord et savent que si elle ne vient pas à eux, c'est eux qui s'efforceront d'aller à elle, même si ce sont rarement les plus pauvres qui partent. A n'en pas douter les migrations internationales vont devenir un objet de négociation essentiel dans les relations internationales du vingt-et-unième siècle, même si l'entrée et l'établissement sont deux droits différents. Aussi est-il peu réaliste de vouloir fermer les frontières. Mais comme l'ouverture des frontières reste encore une utopie, la question est de savoir quelles restrictions peut-on apporter au principe de libre circulation tout en restant une société démocratique : un dilemme que peu de pays occidentaux ont réussi pour l'instant à satisfaire.

Après avoir présenté comment la mondialisation des migrations a conduit, depuis une quinzaine d'années, à questionner le bien fondé de la fermeture des frontières et à réfléchir sur un droit à la mobilité, nous nous interrogerons sur les mutations qu'elle induit quant à la souveraineté des Etats, aux échanges transnationaux qui se constituent et aux nouvelles fractures du monde qui se construisent de part et d'autre des frontières. Nous envisagerons finalement la notion d'un droit à la mobilité. Celui-ci apparaît de plus en plus comme central dans une conception moderne des Droits de l'Homme, devenant un instrument au service de la démocratie, de la citoyenneté et de la lutte contre les discriminations. Les atteintes aux Droits de l'Homme qui caractérisent les pratiques de fermeture des frontières, ainsi que les

dangers de mort encourus par les migrants aux portes des pays démocratiques, soulèvent de manière urgente la question d'un droit à la mobilité.

## **I – La mondialisation des flux migratoires et ses effets sur les frontières :**

### *1) Les nouveaux facteurs de la mobilité :*

Si l'on définit la mondialisation comme l'aboutissement de l'internationalisation à un stade de développement où les barrières s'estompent ou, sinon, apparaissent proches, accessibles, faisant communiquer des réseaux, des solidarités et où les interdépendances vont croissantes, on peut considérer que les flux migratoires sont entrés aujourd'hui dans ce processus. Il s'agit en effet d'un phénomène de dimension globale, politique, économique, sociale et culturelle de nature à entraîner l'érosion du cadre étatique et l'apparition ou la recomposition d'autres réseaux multipolaires, transnationaux ou transcontinentaux, mais aussi régionaux et à inscrire la question migratoire parmi les grands enjeux stratégiques mondiaux.

Hier circonscrite à quelques pays d'accueil et à quelques pays ou régions de départ, dans un espace souvent marqué par un passé colonial, la mondialisation des flux migratoires est récente<sup>1</sup>. Au tournant des années 1980, une nouvelle donne migratoire s'est fait jour, liée à de nouvelles formes de mobilité et à de nouveaux migrants, originaires de zones géographiques jusque là peu engagées dans des flux de population de cette ampleur : Asie centrale et orientale, Europe de l'Est, Afrique centrale. Plusieurs raisons expliquent ce phénomène :

- l'existence de facteurs d'attraction (« pull ») devenus plus puissants que les facteurs qui poussent les gens hors de chez eux (« push ») : aujourd'hui, malgré des inégalités croissantes entre le Nord et le Sud, ce sont moins la pression démographique et la pauvreté qui sont à l'origine des migrations que l'envie d'Europe et, plus largement, d'Occident, la société de consommation et à la démocratie étant rendues plus proches par la télévision et l'ensemble des media. Aussi, les migrants sont-ils moins des ruraux analphabètes que du temps des migrations de masse des années 1960, mais davantage des urbains scolarisés issus des classes moyennes aspirant à un mieux être économique, mais aussi politique, social et culturel ;
- la généralisation progressive des passeports, survenue il y a seulement une vingtaine d'années, à l'exception de rares pays qui les distribuent encore parcimonieusement (Chine, Corée du Nord, Cuba), y compris dans des pays régis par des régimes autoritaires. Ce phénomène a entraîné une généralisation du droit de sortie, alors que le droit d'entrer dans les pays riches devenait de plus en plus contrôlé (visas), profilant l'expression d'un droit à la mobilité et à la démocratisation qui s'inscrit dans l'agenda des droits de l'homme ;
- l'explosion de la demande d'asile à une échelle mondialisée et non plus circonscrite à quelques points chauds, dans des proportions inconnues jusque là (Afrique des grands lacs, Asie du Sud-Est, Balkans, Proche et Moyen Orient, Amérique caraïbe) ;
- l'activation de réseaux transnationaux à l'origine de migrations en chaîne, (Chine, Roumanie, Balkans, Afrique de l'Ouest). Entravées par le contrôle des Etats, ces migrations, souvent clandestines, se jouent des frontières qui constituent parfois aussi une ressource ;
- le développement de migrations pendulaires d'allers-retours où l'on ne part plus définitivement mais pour de courtes durées avec pour but de rester dans de meilleures

---

<sup>1</sup> Catherine Wihtol de Wenden, "La mondialisation des flux migratoires", in Josepha Laroche (dir.), *Mondialisation et gouvernance mondiale*. Paris, PUF, IRIS, 2003, pp. 79-92

conditions chez soi, d'Est en Ouest de l'Europe, liées à la chute du mur de Berlin, mais aussi Sud-Nord, Sud-Sud ;

- la création de grands espaces régionaux de libre échange – ALENA (Accord de libre échange nord américain entre Etats-Unis, Canada et Mexique), Mercosur, ECOWAS (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest), Euro-Méditerranée – et parfois aussi de circulation et d'installation - Union européenne, Marché nordique européen du travail - qui facilitent la circulation des marchandises, des hommes et des idées, même si la mobilité des populations, à l'exception de l'Union européenne n'est pas encore institutionnellement reconnue.

Tous ces éléments, révélateurs d'un ordre international bouleversé par la fin du glacis Est/Ouest et par de nouveaux conflits régionaux et mondialisés, mais aussi marqué par l'accroissement des écarts économiques, sociaux, politiques, culturels révélés par de nouvelles fractures qui sont autant de lieux de passages et de trafics (le Rio Grande entre le Mexique et les Etats-Unis, Gibraltar, les îles Siciliennes entre le Maghreb et l'Europe, Brindisi ou Vlores entre Italie, Grèce et Albanie, Sangatte et l'Eurotunnel, la frontière Oder-Neisse repoussée à l'Est entre Pologne et Biélorussie, Roumanie et Moldavie) sont en même temps sollicités par un désir diffus d'Europe et d'Occident. La proximité géographique est rendue plus aisée par la baisse généralisée du coût des transports, aériens notamment, l'image de l'Occident est diffusée par les chaînes de télévision et de radio reçues dans les pays de départ, les marchés locaux sont approvisionnés par les produits manufacturés occidentaux et les transferts de fonds des migrants suggèrent une consommation ostentatoire qui sert aussi à désenclaver les régions d'origine les plus reculées. Contrairement à une idée reçue, la mobilité du capital va de pair avec la mobilité des migrants et la circulation des produits occidentaux encourage les migrations, bien loin d'être une alternative à celles-ci. Plus les biens circulent, plus ils créent l'envie de se les procurer et d'aller vers les pays qui les produisent, symboles d'une vie plus libre et plus prospère. La circulation des biens est aussi à l'origine de nouveaux métiers, liés à la production et la commercialisation de ces biens, source de nouvelles mobilités en même temps qu'elle met au chômage ceux qui étaient engagés dans les modes de production traditionnels, qui constituent de nouveaux candidats pour la migration.

## 2) Actualité de la pression migratoire :

Selon le rapport 2003 de l'Organisation Internationale des Migrations, on compte 175 millions de migrants et de personnes déplacées de par le monde (soit près de 3 % de la population mondiale), dont environ un tiers de migration familiale, un tiers de migration de travail et un tiers de réfugiés, mais aussi 15 millions environ de personnes en situation irrégulière : c'est à la fois peu et en progression lente, mais régulière, dans la spirale de la mondialisation. Bien que l'écrasante majorité de la population mondiale demeure sédentaire, on assiste à une mondialisation des courants migratoires : le nombre de pays et de régions de départ et d'accueil augmente sans cesse, estompant peu à peu le poids des anciens liens coloniaux et du caractère bilatéral des flux. Même si les pays d'accueil occidentaux (Europe de l'Ouest, Etats-Unis, Canada auxquels on peut adjoindre l'Australie et le Japon) font l'objet de l'essentiel des analyses, plus de 60% des migrants ne quittent pas l'hémisphère sud et les trois quarts des réfugiés s'installent dans des pays du Tiers Monde, chez leurs voisins. De nouveaux réseaux dessinent des circuits qui n'ont plus de liens avec les pays d'installation : Iraniens en Suède, Roumains en Allemagne, Vietnamiens au Canada et en Australie, Bangla-Deshis au Japon, Maghrébins et Egyptiens dans les pays du Golfe ou en Libye. Tout porte à croire que la mondialisation des flux migratoires va se poursuivre, du fait de la persistance des écarts de développement et d'une connaissance accrue des filières d'entrée dans les pays

d'accueil : les politiques de maîtrise des flux n'ont que peu d'effets, malgré leur caractère répressif et dissuasif, sur l'ampleur du phénomène.

La mondialisation contribue à installer durablement dans la mobilité des populations de plus en plus variées, tournées vers un mieux être qui n'est plus seulement économique, mais aussi social, politique, religieux, culturel. Une économie liée au voyage anticipe cette mobilité, comme ces paysans roumains qui partent « faire une saison » dans les grandes capitales. La légitimité de la fermeture des frontières étatiques se trouve ébranlée par la diversité des formes de mobilité avec lesquelles les législations d'entrée et de séjour accusent souvent un décalage de plusieurs années de retard, source de dysfonctionnements. De plus en plus, les droits de l'Homme s'imposent comme référence supranationale (asile politique, droit de vivre en famille) ou les préoccupations humanitaires (protection temporaire de personnes déplacées), par delà la souveraineté des Etats. L'idée que ceux-ci ne peuvent pas indéfiniment empêcher la mobilité des hommes commence à se répandre, en même temps qu'un timide droit de migrer commence à être revendiqué dans les milieux associatifs, même si le droit de quitter un pays, y compris le sien (affirmé par la déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948) demeure fort peu respecté de par le monde tant les conditions d'entrée sont devenues difficiles. C'est souvent le choix de la porte de service à défaut de pouvoir pénétrer par la porte principale.

En valeur absolue, l'Allemagne et les Etats-Unis sont les deux premiers pays d'accueil de ces dernières années, suivis, en termes relatifs (entrées régulières par rapport à la population étrangère) par le Japon, la Norvège et le Royaume Uni. La migration pour regroupement familial (mariages inclus, notamment aux Etats-Unis et au Canada) domine, malgré la part de la demande d'asile et des migrations aux fins d'emploi. La féminisation de l'immigration est forte, en provenance de l'Asie de l'Est et du Sud Est et la contribution de l'immigration à la démographie et à la compensation des pénuries de main d'œuvre est essentielle en Europe et au Japon. Tous les pays d'accueil cherchent à limiter l'immigration clandestine et l'emploi de personnes en situation irrégulière mais manquent de la volonté forte et des moyens de le faire, en raison d'un conflit permanent entre la logique du marché, poussant à l'ouverture des frontières et celle de l'Etat, poussant à la fermeture.

Quelques tendances de base permettent d'évaluer les tendances de la mobilité mondialisée : tout d'abord, l'accroissement du nombre de migrants au cours des trente dernières années : 77 millions en 1965, 111 millions en 1990, 140 millions en 1997, 150 millions en 2000, 175 millions aujourd'hui ; ensuite, l'inégale répartition des migrations dans le monde : 90% des migrants du monde vivent dans seulement 55 pays, notamment dans les pays industrialisés ; enfin le caractère ponctuel des politiques de contrôle face à l'augmentation rapide des flux transfrontaliers. Ce constat de la poursuite des migrations dans le monde, malgré les politiques dissuasives et répressives de contrôle des flux, est fait à la fois par l'Organisation Internationale des Migrations, par l'OCDE (rapport SOPEMI), par le Bureau International du Travail et, pour les réfugiés, par le Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies dans leurs rapports récents.

Malgré la vitalité des réseaux transnationaux, la proportion de migrants dans la population totale mondiale reste stable, sans phénomène de migrations massives, si l'on exclut les migrations temporaires et clandestines qui ne sont pas ou peu comptabilisées. Ces migrations entretiennent toutes une relation ambiguë avec le développement, dont elles sont à la fois une cause et une conséquence, loin de ne résulter que du sous-développement. Faibles au regard

des déséquilibres mondiaux, elles bousculent néanmoins l'ordre mondial par la mobilité et la transgression des frontières qu'elles induisent.

### 3) Mondialisation et migrations :

Mondialisation et migrations vont de pair : tous les continents sont concernés par la mobilité généralisée. L'Europe, en priorité, est devenue terre d'immigration malgré elle et dans la douleur, alors qu'elle vit sous le régime de la fermeture des frontières aux salariés, une situation d'exception depuis trente ans, qu'elle s'est longtemps pensée comme une terre de départs et qu'elle peine à inclure dans son identité en devenir ses résidents non européens et parfois musulmans. L'ouverture à l'Est a introduit de nouvelles mobilités d'est en ouest dont on pourra mesurer les effets une fois réalisé l'élargissement. Les effets pervers de cette situation mal vécue sont légion : crispations sur le contrôle des frontières et les reconduites forcées, mouvements de sans papiers, régularisations au cas par cas<sup>2</sup>. Dans le même temps, les perspectives démographiques à l'horizon 2020 et 2050 montrent une Europe vieillissante, en proie aux pénuries de main d'œuvre, aux difficultés de remplacement des générations nombreuses arrivées à l'âge de la retraite, au déclin démographique et au poids des plus âgés. Un rapport des Nations Unies de 2000<sup>3</sup>, une étude du Bureau International du travail, ainsi qu'un rapport français du Conseil économique et social<sup>4</sup> font un constat similaire : il faut reprendre l'immigration si l'on veut soutenir la compétitivité, l'innovation, le dynamisme économique, social, culturel, démographique. Mais l'opinion publique, derrière laquelle s'abritent les Gouvernements, est frileuse, empreinte d'une vision sécuritaire de l'immigration, amalgamée au terrorisme et à la délinquance. Souvent, il ne s'agit là que d'un prétexte, voire d'une manipulation de l'opinion, car un consensus non dit préside fréquemment aux décisions gouvernementales, de gauche comme de droite, sur la nécessité de contrôler les frontières, par souverainisme, par peur de perdre le contrôle et par crainte de l'inconnu.

Les Amériques, où le Rio Grande, entre Etats-Unis et Mexique, constitue l'une des plus grandes zones de fracture du monde, mais aussi de passage et où, au sud, de nouveaux pays d'accueil sont devenus pays de départ, comme l'Argentine, et vice versa, comme le Venezuela sont traversées en permanence par des migrations, du sud au nord surtout. L'Afrique, zone de production et d'accueil de migrations forcées par les conflits, les catastrophes économiques et la sécheresse, connaît une perpétuelle recomposition de ses mobilités, du sud au nord, le Maghreb étant devenu lui-même une zone d'immigration, et du nord au sud car l'Afrique du Sud attire aussi nombre des migrants venus des pays voisins. L'Asie, le plus grand réservoir démographique du monde (l'Inde et la Chine, en 2000, contribuent à la population mondiale pour respectivement 21% et 12%, suivies du Pakistan, pour 9%) est en proie à toutes les mobilités, les unes à peine amorcées, les autres pratiquées de longue date à travers des réseaux transnationaux de passage, de papiers et de travail, nourrissant une économie du voyage et du passage clandestins, certains pays, comme la Thaïlande étant à la fois des pays de départ et d'accueil, d'autres, comme les Philippines, ayant pour principal produit d'exportation le Philippin (au féminin), d'autres enfin étant exclusivement des pôles d'immigration, comme le Japon. Plus loin, l'Australie, dont

---

<sup>2</sup> Dossier « L'Europe face aux migrations », *Esprit*, Décembre 2003, pp. 178-169. Voir également : C. Wihtol de Wenden, « L'Union européenne face aux migrations », in IFRI, Thierry de Montbrial, Philippe Moreau Defarges (dir.) RAMSES 2004 *Les grandes tendances du monde*, Paris, Dunod, pp. 109-123

<sup>3</sup> Joseph Grinblat, « Des scénarios d'immigration pour une Europe vieillissante », *Esprit*, décembre 2003, pp. 92-101

<sup>4</sup> Michel Gevrey, *Les défis de l'immigration future*, Conseil économique et social, 2003

l'identité se confond avec la migration, est un pôle d'accueil pour toute la région, tout en affichant une politique très restrictive à l'égard des demandeurs d'asile et autres boat people. Des zones d'ombre apparaissent partout, fruits de la fermeture des frontières par les Etats d'accueil, barricadés derrière les visas, les accords de réadmission, les reconduites à la frontière, avec des morts, plusieurs milliers aux portes de l'Europe depuis les années 1990, des trafics de main d'œuvre et de la sous-traitance, du travail au noir et de la prostitution pour financer le passage, des odyssees de l'horreur, drapées dans l'indifférence du plus grand nombre.

Pourtant, la mobilité n'est pas l'invasion, ni la conquête, ni la subversion du monde riche et développé : 3% seulement de la population mondiale, 175 millions de personnes s'inscrivent dans la migration sous différentes formes : regroupement familial, réfugiés et déplacés, migration de travail, d'étude, de commerce et d'expertise. Plus les frontières sont ouvertes, plus la population circule et moins elle s'installe : c'est la migration pendulaire, d'allers et retours, d'inscription dans la mobilité comme mode de vie. On l'a constaté dans les pays d'Europe centrale et orientale après la chute du mur de Berlin, quand les visas de court séjour (dits visas Schengen, de tourisme de moins de trois mois) ont été levés les uns après les autres, entre 1991 et 2001, pour ces nouveaux visiteurs de l'Europe communautaire. Plus les frontières sont fermées, comme on le voit au sud, plus les migrants se sédentarisent et font venir leurs familles, par crainte de ne pouvoir entrer à nouveau, une fois repartis au pays. Plus elles sont ouvertes, plus les gens circulent sans s'installer car ils peuvent repartir et revenir aisément. Sait-on aussi que la migration est une contribution au développement, car les transferts sont une ressource essentielle pour bien des pays de départ et un remède à l'enclavement des régions d'origine ? Que le développement génère à son tour des migrations inscrites dans la modernisation des secteurs d'activité traditionnels et dans l'urbanisation des grandes métropoles du Tiers Monde<sup>5</sup>? Enfin, le monde en mouvement est facilité par la baisse du prix des transports aériens, par l'apparition de crises politiques durables dans nombre de régions du monde (Afrique sub-saharienne, Sri-Lanka, Afghanistan, région kurde), par la généralisation de la détention de passeports, par l'offre de migration de la part de filières organisées et surtout par la visibilité, grâce à la télévision, de modes de vie et de revenus très avantageux par rapport au contexte local. L'envie d'Occident se conjugue avec le constat récent qu'il n'y a aucun espoir dans nombre de régions du monde à l'échelle d'une vie, d'une génération et que la situation est bloquée, politiquement, économiquement, socialement, culturellement, notamment pour les plus aventureux ou les plus talentueux<sup>6</sup>.

## **II – Questions pour l'analyse politique :**

### 1) Les frontières nationales, bousculées et mises en échec par les mobilités et les réseaux :

Les frontières, tour à tour contact, filières, barrières, ressources, se déplacent : la Méditerranée, loin d'être un lieu d'échange et de dialogue pour ses riverains ou la « mer du milieu » de l'Antiquité, fait figure de nouveau Rio Grande entre sa rive nord et sa rive sud. A l'est, avec l'élargissement du 1<sup>er</sup> mai 2004, de nouvelles frontières apparaissent entre les nouveaux entrants et l'ex-URSS<sup>7</sup>. Frontières politiques, mais aussi économiques, sociales est-

<sup>5</sup> Saskia Sassen, "Géo-économie des flux migratoires", *Esprit*, décembre 2003, pp. 102-113

<sup>6</sup> Catherine Wihtol de Wenden, "Motivations et attentes des migrants", *Projet*, dossier "Migrations et frontières", N° 272, décembre 2002, pp. 46-54

<sup>7</sup> Dossier "Les frontières de l'Europe" *Après-demain*, 2ème trimestre 2004 N° 463-464-465. Voir aussi, Dossier « Eclats de frontières », *La pensée de midi*, N°10, été 2003

ouest mais aussi démographiques nord / sud. Frontières institutionnelles, entre ceux qui n'ont pas besoin de visas pour franchir les frontières et ceux qui y sont soumis, les ressortissants de pays « à risque migratoire », notamment. Frontières culturelles, autour de l'Autre, du musulman, du demandeur d'asile, qui donnent parfois lieu à la construction d'imaginaires alimentés par les représentations collectives des uns et les processus d'identification communautaire des autres.

Ainsi, la Méditerranée symbolise l'une des grandes fractures nord/sud du monde. Tandis que les pays de la rive nord de la méditerranée ont vu leur population croître d'environ un tiers entre 1950 et 2000, passant de 158 à 212 millions, les populations des rives est et sud ont triplé, passant de 73 à 244 millions, soit une évolution allant de 32% à 53% selon les Etats. Le taux d'accroissement naturel (différence entre le taux de natalité et celui de mortalité) dans les années 1990 était de 1,5% sur la rive nord contre 20,2% sur la rive sud, en dépit de la stagnation démographique observée dans les pays de l'est et du sud de la méditerranée durant la période. Il en résulte que 55% de la population sur la rive sud de la méditerranée a moins de vingt-cinq ans. D'ici 2025, la population du Maghreb devrait croître de 48% contre 3% pour celle de l'Union européenne, bien que le Maghreb ait lui-même entamé son déclin démographique. Autre facteur de différence entre le nord et le sud : la disponibilité de la population. Les populations jeunes de la rive sud de la Méditerranée appartiennent à des classes d'âge nombreuses et peuvent donc supporter le poids des parents âgés. En revanche, elles ont peu d'enfants, ce qui les rend particulièrement disposées à la migration, dans un contexte de chômage ambiant<sup>8</sup>. En effet, l'emploi constitue une autre ligne de fracture : le PIB par habitant dans l'Union est 14 fois plus élevé que celui des pays du Maghreb. Il est 20 fois plus important en Allemagne, 19 fois en France et 12 fois en Espagne. Les transferts de fonds liés à l'émigration représentent 6,3% du PIB au Maroc, 2,3% en Algérie et 4,1% en Tunisie<sup>9</sup>.

Mais les frontières entr'ouvertes ou fermées, sont aussi une ressource, alimentant des réseaux transnationaux qui défient les Etats et installent les nouveaux migrants dans la mobilité comme mode de vie. Des instruments modernes, comme les antennes paraboliques, les téléphones portables, les sites internet, constituent des ponts entre « ici » et « là-bas », mais risquent aussi d'enfermer leur public dans des espaces clos coupés du monde réel et du « vivre ensemble ». Une économie liée au voyage se construit autour des frontières, par les échanges transnationaux qui vivent, légalement ou non de leur fermeture : trafic de papiers et de visas, agences de voyage plus ou moins clandestines, passeurs, prostitution, commerces transfrontaliers<sup>10</sup>. Plus le franchissement est difficile, plus les prix montent et les services deviennent sophistiqués.

La frontière, lieu de passage et de fermeture, génère à l'heure de la mondialisation, des mobilités aux formes diverses : migrations pendulaires, migrations frontalières, migrations forcées, migration-circulation, migration d'installation. Quelques points stratégiques en sont l'illustration la plus voyante, comme Gibraltar, qui a remplacé la légendaire ligne Oder Neisse dans le contexte de l'affrontement est-ouest, Vlores, en Albanie, Kaliningrad, devenue enclave russe à l'intérieur de l'Europe. Elle suscite aussi des transgressions. Des migrants d'un jour, de trois mois (la durée du visa de tourisme Schengen), ou au plus long cours quand

---

<sup>8</sup> Philippe Fargues, « L'émigration en Europe vue d'Afrique du Nord et du Moyen Orient », *Esprit*, Décembre 2003, pp. 125-143

<sup>9</sup> Source : Hans-Günther Brauch (dir.), *Security and Environment in the Mediterranean. Conceptualising Security and Environmental Conflicts*. Berlin, Afes Press, Springer Verlag, 2003.

<sup>10</sup> Sur ce point, Michel Peraldi, « La loi des réseaux », in *Panoramiques*, Dossier « Existe-t-il des métiers ethniques ? », N° 65, 4<sup>ème</sup> trimestre 2003, pp. 100-112



il s'agit de financer la suite du voyage, s'insèrent dans les niches du travail clandestin. Ils deviennent parfois les esclaves modernes d'un monde où des métiers s'ethnicisent, à un certain moment, dans un certain contexte, différent d'un pays à l'autre.<sup>11</sup>

Pourtant, la frontière est la symbolique de la souveraineté nationale. Elle reste aussi perçue comme le lieu symbolique du contrôle. Elle renvoie au triage, elle se dessine à distance, à l'amont (visas) mais aussi à l'aval (police des frontières à distance, accords de réadmission), transformant parfois des pays tiers en garde frontière chargés de contrôler des zones tampons, comme dans l'espace européen.

Enfin, la frontière renvoie aux sanctions encourues, hautement chargées de la symbolique de la souveraineté : éloignement, rapatriement, expulsion. Mais la frontière évolue, au gré des nouvelles recompositions du monde, de ses nouvelles fractures, quitte à constituer parfois des frontières à l'intérieur même des Etats, fondées sur le statut juridique (entre Européens communautaires et non communautaires, par exemple), les appartenances ethniques, les communautés, les identités, les clivages religieux, l'exclusion sociale, le racisme. Ces frontières et leur remise en cause par les migrations interrogent aussi l'Etat, acteur classique des relations internationales.

## 2) Une remise en cause du modèle étatique wesphalien :

Les migrants constituent, de plus en plus, des acteurs anonymes de la mondialisation : transgression des frontières étatiques<sup>12</sup>, transferts de fonds, contribution au co-développement décentralisé, construction de réseaux transnationaux, double nationalité, pluralité des allégeances, des références et des choix.

Les nouvelles mobilités, à l'échelle mondiale, sont caractérisées par la diversification des profils de migrants : féminisation, classes moyennes urbaines, mineurs isolés, exode des cerveaux, mouvements de commerçants et d'hommes d'affaires, réseaux mafieux, mais aussi des « bras » dans les services demandeurs de main d'œuvre, venus tenter leur chance malgré la fermeture des frontières à leur rencontre. Les zones de départ et d'accueil changent également de profil : ce ne sont plus des pays que l'on quitte ou vers lesquels on va, mais des régions engagées dans la migration se dirigeant vers de grandes métropoles mondiales. Ainsi, ce sont rarement les plus pauvres qui partent, mais ceux qui sont inscrits dans des réseaux migratoires, parfois à l'échelle de l'économie mondiale. Enfin, ces nouveaux migrants développent des formes de mobilité qui ne sont plus nécessairement une migration d'installation : migrations qualifiées parfois d'incomplètes (Europe de l'Est), inscrites dans une co-présence ici et « là-bas », installation dans la mobilité, migration-circulation comme mode de vie.

Ils interpellent, tout comme ceux qui sont sédentarisés de plus longue date, la scène internationale de diverses manières : développement de la citoyenneté de résidence (modification du code de la nationalité dans beaucoup de pays d'accueil accordant une plus large place au droit du sol, revendication et mise en place du vote local pour les étrangers installés), appel au modèle de multiculturalisme, interrogations sur les allégeances des immigrés et des générations issues de l'immigration de culture musulmane lors des

---

<sup>11</sup> Dossier "Existe-t-il des métiers ethniques?" *Panoramiques*, N° 65, 4<sup>ème</sup> trimestre 2003

<sup>12</sup> Saskia SASSEN, 1995, *Losing Control. Sovereignty in an age of globalisation*. New York, Columbia University Press; voir aussi Miron WIENER, 1995, *The Global Migration Crisis. Challenges to States and to Human Rights*, New York, Harper Collins.

« affaires » de foulard, de la Guerre du Golfe ou du 11 septembre 2001, émergence d'un vote immigré chez ceux qui ont acquis la nationalité du pays d'accueil, comme en Californie ou en France, influence des pays d'origine sur les références des populations concernées, hier peu présents sur la scène internationale mais qui aujourd'hui représentent des enjeux économiques et stratégiques importants, sécuritarisation de l'immigration dans le discours politique interne et international<sup>13</sup>, se traduisant par des politiques de renforcement du contrôle des frontières, de création de zones tampons assorties d'accords dissuasifs sur le passage des frontières, diabolisation de l'Islam perçu comme la nouvelle menace, inscription de la dimension migratoire dans la définition des politiques de sécurité (dialogue euro-méditerranéen, coopération policière européenne, OTAN).

L'ensemble de ce contexte implique la prise en compte de l'immigration dans l'analyse politique internationale<sup>14</sup> de la mondialisation avec ses conséquences : interférence de l'ordre interne et de l'ordre externe<sup>15</sup>, déclin de l'échelon étatique dans une dynamique où l'Etat n'est plus l'acteur principal, sa souveraineté étant entamée par les difficultés du contrôle des frontières et par la gestion de celles-ci à l'échelon intergouvernemental et supra-étatique, comme dans le processus de communautarisation européen. A bien des égards donc, l'immigration dérange l'ordre international : les frontières, les Etats, la souveraineté, la citoyenneté, les systèmes régionaux, les entités culturelles, linguistiques, religieuses, tout en se posant en nouvel acteur et en recomposant celui-ci : un processus tout aussi prometteur de reconfigurations, d'identités, d'énonciation de droits fondamentaux que porteur de risques et de ruptures d'équilibres. Elle illustre aussi, à la manière de James Rosenau<sup>16</sup>, la multiplication des acteurs non étatiques et la coexistence de deux mondes, celui des Etats et celui des acteurs non étatiques, la déterritorialisation des identités, le rôle de la dimension infra-étatique, transnationale et transfrontalière et de la texture sociale dans les relations internationales, tout en soulignant l'apparition de nouvelles frontières, institutionnelles, économiques, sociales, culturelles, religieuses sur la scène mondiale.

Dans cette évolution, l'Etat n'est plus le principal maître du jeu, ni dans l'ordre politique externe (dynamique des flux et des réseaux transnationaux, immigration clandestine, réfugiés), ni dans l'ordre interne (contribution des migrants à la définition de l'identité nationale, double nationalité, inflexion sur la diplomatie des Etats en direction des régions de départ du fait d'un éventuel vote « immigré » et, à l'inverse, réseaux d'influence des pays de départ par des voies non étatiques à travers des mouvements associatifs transnationaux). Tout cela vient bouleverser frontières, identité et citoyenneté.

L'immigration questionne aussi la citoyenneté, d'abord parce qu'elle a lancé le débat sur la dissociation entre la nationalité et citoyenneté, ensuite parce qu'elle introduit dans le contenu de la citoyenneté de nouvelles valeurs transversales qui se situent au-delà du cadre national

---

<sup>13</sup> Martin HEISLER, 1998-1999, « Contextualising global migration : sketching the socio-political landscape in Europe », *UCLA Journal of International Law and Foreign Affairs*, 3, 2., Fall/Winter; voir aussi Didier BIGO, 1996, *Polices en réseaux*. Paris, Presses de Sciences Po et, du même auteur, 1992, *L'Europe des polices et de la sécurité intérieure*. Bruxelles, Complexe ; pour une approche très exhaustive spécialisée sur l'immigration, voir Wenceslas de LOBKOWICZ, 2001, *L'Europe et la sécurité intérieure*. Une élaboration par étapes. Paris, La Documentation française.

<sup>14</sup> Rémy LEVEAU, « Vers une société civile internationale ? » *Relations internationales* N° 54, 1998 et, du même auteur, « Influences extérieures et identités au Maghreb : le jeu transnational », *Cultures et Conflits*, N°8, 1992-1993.

<sup>15</sup> Aristide ZOLBERG, « Immigration : l'influence des facteurs externes sur l'ordre politique interne » in Jean LECA, *Traité de Science Politique*, 1985, Paris, PUF, Tome II.

<sup>16</sup> James ROSENAU, 1997, *Along the Domestic Foreign Frontier : exploring Governance in a Turbulent World*.

(antiracisme, droits de l'homme, multiculturalisme, pluralité des allégeances et mixité de la définition de communauté politique). Avec l'immigration, la nation n'est plus la communauté de base du système international et la notion d'acteur international doit être revisitée, même si la partenariat dans ce jeu ne signifie pas nécessairement qu'on y soit influent.

### 3) Démocratisation des frontières ou élitisme de la liberté de circulation :

Les nouvelles formes de militantisme auquel ont donné lieu les ratés de la circulation (sans papiers, refoulement, trafics d'êtres humains), les aspirations à la mobilité dans les pays où en sortir est un luxe et un privilège réservé aux nantis, l'érosion du bien fondé de la fermeture des frontières au regard d'arguments économiques, démographiques, politiques et culturels conduisent à réfléchir sur le bien fondé d'un droit de migrer dans un monde où seuls les plus fortunés, les mieux informés, les plus introduits réussissent à circuler librement et dans la légalité, quel que soit l'objet de leur visite. Quelques éléments ont changé au cours de ces vingt dernières années : hier, on recherchait des « bras » pour alimenter en main d'œuvre peu qualifiée les mines, les usines et les chantiers et on se méfiait des qualifiés, concurrents potentiels d'ordres professionnels jaloux de leurs compétences qui mettaient des obstacles à l'exercice de leur métier par des étrangers. Aujourd'hui, c'est l'inverse : les pays riches cherchent des qualifiés et très qualifiés, accueillis à bras ouverts par delà les clôtures institutionnelles qu'on accepte d'abaisser à leur profit alors qu'on a peur des pauvres, recalés pour défaut d'intégration future présumée et suspectés de propager l'insécurité, les violences, voire le terrorisme.

La fermeture des frontières s'inscrit dans un contexte sécuritaire qui viole souvent les droits de l'homme, surtout à l'encontre des plus démunis. Elle englobe l'ensemble de la manière d'appréhender les phénomènes migratoires, comme si la mobilité était un phénomène auquel nul n'est préparé alors qu'il est aussi vieux que le monde.

## **III – Vers l'élaboration d'un droit à la mobilité :**

### 1) Un droit de migrer

Un droit à la mobilité se profile, tirant sa légitimité de la déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 (Article 13-1 : « Tout homme a le droit de quitter un pays, y compris le sien ») restée incomplète à cause de la conjonction de la volonté d'alors d'adresser un avertissement aux pays de l'Est en faveur de leurs dissidents et de l'attentisme du bloc atlantique face à l'accueil de ces derniers<sup>17</sup>. Mais aucun texte ne reconnaît le droit équivalent d'entrée. Que signifie un droit de sortie sans droit d'entrée ? Un droit de voyager sans droit de s'installer ? Certes, la mobilité vers laquelle s'orientent bien des types de migrations et de migrants qui en ont fait leur mode de vie, est différente de la sédentarisation et les problématiques des flux sont de plus en plus dissociées de celles relatives aux stocks, c'est à dire à l'installation et au séjour, surtout dans les vieux pays d'immigration comme la France. Faut-il soutenir le pari selon lequel favoriser la liberté de circulation est un rempart contre la migration d'installation et qu'à l'inverse, restreindre ou interdire la mobilité, c'est favoriser la sédentarisation aléatoire de ceux qui, craignant de ne plus pouvoir revenir, restent dans les pays d'accueil et font venir leurs familles ?

---

<sup>17</sup> Monique Chemillier-Gendreau, "Droit international ignoré, relations internationales de la France compromises" in Etienne Balibar (et al, dir.) , *Sans papiers : l'archaïsme fatal*, Paris, La découverte, 1999, pp. 63-87

Plus récemment, les bavures et atteintes aux droits de l'homme pratiquées suite à la fermeture des frontières (esclavage moderne, filières, interceptions policières, reconduites, zones d'attente et de rétention, morts), le coût et les effets pervers de celle-ci, comparable à une nouvelle prohibition (mafias, sans papiers, régularisations dans l'urgence) portent atteinte au bien fondé de l'approche répressive et dissuasive, sans parler des coûts indirects, politiques, diplomatiques et culturels dans les régions de départ. Les frontières de la mobilité sont aussi celles de la démocratie et des droits de l'Homme. Le droit à la mobilité s'inscrit dans une vision universaliste et individualiste des valeurs, celle du citoyen du monde (le « droit de visite » d'Emmanuel Kant, qu'il opposait au « droit d'être admis au foyer domestique » dans son *Projet de paix perpétuelle*), mettant entre parenthèse la puissance de l'Etat nation qui tend aujourd'hui à empêcher les hommes d'entrer après leur avoir interdit, pendant des siècles, de sortir de chez eux<sup>18</sup>. Ce droit à la mobilité s'inscrit dans une conception moderne des Droits de l'Homme : le droit de circuler serait ainsi le corollaire de la lutte contre les discriminations et du multiculturalisme comme projets de citoyenneté et de démocratie dans les pays avancés. Hier, Voltaire, dans l'article 'Egalité' du *Dictionnaire Philosophique* de 1764, écrivait déjà : 'On a prétendu dans plusieurs pays qu'il n'était pas permis à un citoyen de sortir de la contrée où le hasard l'a fait naître ; le sens de cette loi est visiblement : ce pays est mauvais et si mal gouverné que nous défendons à chaque individu d'en sortir, de peur que tout le monde n'en sorte. Faites mieux : donnez à tous vos sujets envie de demeurer chez vous et aux étrangers d'y venir'. Cette réflexion, qui dénonce la fermeture des pays européens à l'égard des sorties du territoire au dix-huitième siècle, qui s'est poursuivie dans quelques régions du monde, notamment à l'est, jusqu'à la chute du Mur de Berlin, est à l'inverse de la conception européenne actuelle : si l'Europe a eu le courage de créer un espace sans frontières comprenant 25 pays, elle s'en tient à une conception des flux migratoires dominée par l'idée d'interdire les entrées.

L'Europe a d'abord conçu les mouvements de population comme une interdiction de sortir avant de les lier à une interdiction, ou une limitation d'entrée. Le droit de sortie, dans les pays du Tiers-Monde, dont la liste coïncide souvent avec l'obligation de visas pour pénétrer dans les pays développés, est convoitée par les couches de population les plus riches ou les mieux informées qui parviennent à migrer dans la légalité, laissant la clandestinité du passage et du séjour aux plus démunis. D'où la revendication d'un droit à une démocratisation des frontières, énoncée par des philosophes, des économistes, des sociologues, des juristes. Les pays qui se réclament de la démocratie, comme l'Europe ou les Etats-Unis, peuvent-ils tolérer d'avoir des morts à leurs portes au quotidien, des mafias, des réseaux d'esclavage et de prostitution tout au long de leurs frontières sous prétexte de l'affichage d'une maîtrise des flux migratoires ? N'y a-t-il pas d'autres manières de gérer l'immigration, par un dialogue et une concertation avec les pays de départ et de transit, qui encouragent l'émigration, contrairement à une autre idée reçue sur le pillage du Tiers Monde, et espèrent en retirer des avantages ? N'est-ce pas parce qu'on a longtemps considéré la question migratoire comme un point mineur de la politique des Etats qu'on la regarde avec autant de mépris et si peu de professionnalisme, à côté des grandes questions de la politique publique ? Il s'agit là pourtant d'un enjeu essentiel qui engage l'avenir des Etats, en Europe et dans les grandes régions du monde.

## 2) Perspectives d'avenir

---

<sup>18</sup> Aristide Zolberg, "Un reflet du monde : les migrations internationales en perspective historique", in Bertrand Badie, Catherine Wihtol de Wenden (dir.), *Le défi migratoire*. Question de relations internationales. Paris, presses de la FNSP, 1993, pp. 41-58

Que faire ? De nombreuses propositions ont été formulées et parfois essayées, ici et là : supprimer les visas de court séjour, diversifier les visas de séjour et de travail, instaurer des quotas en fonction des besoins du marché du travail ou des permis à points, comme cela a été tenté en Allemagne en 2001, à l'image du Canada, régulariser massivement pour combler les pénuries de main d'œuvre, comme en Italie en 2004, conclure des accords bilatéraux d'immigration saisonnière en échange de la maîtrise des frontières par les pays de départ, favoriser le co-développement avec les régions d'émigration et le concours des migrants, établir des accords de libre échange pour substituer la libre circulation des biens à celle des hommes, comme dans les accords ALENA ou avec la conférence de Barcelone de 1995 sur le dialogue euro-méditerranéen, supprimer les discriminations statutaires à l'entrée des étrangers sur le marché du travail comme la préférence européenne à l'emploi, réformer l'asile.

Face à toutes ces clôtures qui renforcent les frontières et suscitent leur contournement, le droit à la mobilité fait partie des droits émergents. L'idée que les pays d'accueil, riches, vieillissants et manquant de main d'œuvre, qualifiée et non qualifiée ne pourront pas indéfiniment empêcher la mobilité des hommes commence à se répandre, non seulement dans les mouvements de défense des droits de l'homme mais aussi dans le monde économique. De son côté, l'immigration contribue à la redéfinition de la citoyenneté et de l'identité des Etats, contraints à penser autrement le vivre ensemble.